

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

<b>Nombre de Conseillers :</b> • En exercice : 14 • Présents : 11 - Votants : 12	• <b>Étaient présents :</b> Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPÉSSÉ.
Date de convocation : 1er mars 2023	• <b>Absent avec pouvoir :</b> Jean-Charles RIOU
Date de publication et d'affichage : 14 mars 2023	• <b>Absent excusé :</b> Damien GUÉGAN • <b>Absente :</b> Katia LUCAS • <b>Secrétaire :</b> Régis ROBERT

**1 – FINANCES : Approbation du compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, décide :

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2 - FINANCES - Vote des comptes administratifs 2022.**Budget Principal en TTC

Fonctionnement : Dépenses 1 368 677,43 € ; Recettes 1 666 095,20 € Résultat : + 297 417,77 €

Investissement : Dépenses 969 235,37 € ; Recettes 484 380,45 € Résultat : - 484 854,92 €

Budget Port en HT

Fonctionnement : Dépenses 277 994,30 € ; Recettes 278 190,43 € Résultat : + 196,13 €

Investissement : Dépenses 661 689,45 € ; Recettes 587 376,16 € Résultat : - 74 313,29 €

Budget Camping en HT

Fonctionnement : Dépenses 112 187,62 € ; Recettes 177 704,00 € Résultat : + 65 516,38 €

Investissement : Dépenses 17 307,92 € ; Recettes 5520,00 € Résultat : - 11 787,92 €

Budget Centre d'accueil en HT

Fonctionnement : Dépenses 12 329,73 € ; Recettes 20 580,99 € Résultat : + 8251,26 €

La réglementation obligeant le Maire à ne pas assister au vote de son compte administratif, le conseil municipal désigne comme :

Président de séance : Yves LOYER

VOTANTS : 11 (11 présents + 1 procuration – 1 le maire ne votant pas)

RÉSULTATS :

- Budget Principal : approuvé à l'unanimité.
- Budget Port : approuvé à l'unanimité.
- Budget Camping : approuvé à l'unanimité.
- Budget Centre d'Accueil : approuvé à l'unanimité.

**3 - CONVENTION DE FINANCEMENT : Conseil Régional - Ponton**

Monsieur le Maire diffuse et donne lecture de la convention de financement proposée par le Conseil Régional pour la réhabilitation du ponton.

Cette convention fait suite à la demande de soutien formulée par la commune et encadre l'intervention de la Région et les modalités liées par 14 articles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité approuve cette convention, autorise monsieur le Maire à la signer.

**4 - CONTRATS : Renouvellement du contrat pour le transmetteur : GSM/Alarme Centre d'Accueil et Salle Sarah Bernhardt**

Avis favorable du conseil pour le renouvellement des contrats des transmetteurs GSM/Alarme du centre d'accueil et de la salle des fêtes. Total 237,60 euros par trimestre.

**5 - CONTRAT : Renouvellement du contrat - routeur 4G mobile avec IP fixe (salle Sarah Bernhardt/cantine)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat du routeur 4G mobile de la salle Sarah Bernhardt sera utilisé par le service de cantine, mais reste disponible en cas de besoin. Avis favorable du conseil pour le renouvellement du contrat 4G pour un montant de 252,00 euros par trimestre.

**6 - CONTRATS : Contrat pour la mise en place de 2 réseaux WI-FI (privé, public) à la mairie**

Avis favorable du conseil de disposer d'un réseau Wifi dans la salle du conseil, qui en n'est dépourvue, pour un montant de 324,00 euros par trimestre

**7- TARIFS : Salle "Henri BEDEX" derrière la salle des fêtes, rue Saint-Michel**

Le conseil décide les tarifs suivants concernant la location de la salle Henri BEDEX

Réunions : ½ journée : 20€ ; 1 journée : 40€

Répétitions : 5€/heure

Gratuité : école et comité des fêtes

**8 - PERSONNEL : Habilitation au centre de gestion du MORBIHAN - Consultation et souscription, le cas échéant, au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel**

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.**

Le conseil municipal décide : le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS A LA CNRACL :
  - Décès
  - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
  - Accidents du travail - Maladies professionnelles
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Régime du contrat : Capitalisation

### 9 - JOUR DE MARCHÉ HEBDOMADAIRE A PEN-PRAD (compte-rendu de la réunion des marchands ambulants et commerçants)

Suite à une réunion avec les marchands ambulants, le conseil décide de rétablir le marché estival le vendredi matin de 8h00 à 13h30 à partir du vendredi 7 juillet au vendredi 1<sup>er</sup> septembre, 2 gratuités seront offertes aux marchands qui souhaitent se présenter tous les vendredis.

### 10 - COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MARCHES PUBLICS

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en I	
				HT	TTC
PRINCIPAL	15/02/23	ENT. DALBEIGUE Jérôme	Logement 2 allée des Sturnes : remplacement chauffe-eau	1075,00	1 182,50
PRINCIPAL	15/02/23	GROUPE WF EDUCATION	Bibliothèque - Bac à albums mobile	365,52	438,62
PRINCIPAL	15/02/23	OBYO BRETAGNE	Cantine - Courroie machine à laver le sol	29,52	35,42
PRINCIPAL	17/02/23	EURL JDF & CO	Logement 3 allée des Sturnes : travaux de nettoyage	4 960,00	5 456,00
PRINCIPAL	17/02/23	SARL FRANCK'ELEC	Logement 3 allée des Sturnes : travaux électricité et plomberie	7 368,09	8 104,90
PRINCIPAL	22/02/23	FRANCE COLLECTIVITÉS	Sachets canins	387,60	465,12
PRINCIPAL	22/02/23	SELF SIGNAL SIGNALISATION	Création graphique pour les RIS plan de la commune	965,00	1 158,00
PRINCIPAL	22/02/23	Michel LUCAS	Travaux logt 3 allée des Sturnes : plafond, isolation, plancher, plinthe, repose porte, pose chassis PVC	5 124,30	6 149,16
PORT	23/02/23	COOPÉRATIVE MARITIME	Lignes pro et galathée : manilles lyre	1085,84	1 303,01
PORT	23/02/23	COOPÉRATIVE MARITIME	Tablette de secours CROSSCALL	415,83	499,00
PORT	23/02/23	USHIP DARSE SUD	Gilet de sauvetage : réassort pour saisonniers	411,35	493,62
PORT	23/02/23	ACTEO DISTRIBUTION	Réparation Kärcher thermique	459,04	550,85
PORT	23/02/23	SASU AUSTRAL HORIZON	Hypochlorite de sodium pour les cales	808,20	969,84
PORT	23/02/23	FOUSSIER	Meuleuse	498,73	598,48
PORT	23/02/23	FOUSSIER	Gants	14,00	16,80
PORT	23/02/23	FOUSSIER	Cylindres Point I et douche et portes douches cassées	131,79	158,15
PORT	23/02/23	METEO France	Abonnement NAVICAP : 2 bulletins météo par jour du 1/04/23 au 31/10/23	392,00	470,40
CAMPING	28/02/23	CONFORT THERMIQUE	Entretien chauffe-eau gaz mobil-homes	475,28	570,34
CAMPING	01/03/23	ENT. DALBEIGUE Jérôme	Remplacement cabine de douches mobil-home et 2 robinets de chasse presto	2 195,00	2 414,50
Centre d'accueil	22/02/23	Michel LUCAS	Fabrication et pose de barrière en sapin, serrure sur portail verrou sur portillon	2 185,00	2 622,00

#### Contrats d'assurance signés depuis le 8 février 2023

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en I	
				HT	TTC
PORT	23/02/23	AXA Belle-Ile - Agence Potier Bellec	Remorque barge neuve	-	167,01

#### INFORMATION DOSSIERS EN COURS : travaux port - Ponton : ajustements du marché. Recensement de la voirie : pré-résultats

Monsieur le Maire informe les conseillers que 3 réunions de chantier ont eu lieu. Elles ont dévoilé la nécessité d'ajuster le marché. En effet, des pièces doivent être changées plus rapidement que d'autres, impactant les quantités.

Le montant total des travaux, s'élève donc à 194 890,00 € au lieu de 185 000,00 € (plus-value globale de 5%, inférieure à 7% inscrite au marché)

#### Voirie Conseil :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la venue de l'assistance Voirie Conseil la semaine du 13 février 2023 suite à l'accord du conseil.

Durant 4 jours, les 2 personnes chargées du recensement/classement de la voirie ont parcouru les routes et chemins de la commune et ont présenté leurs résultats le jeudi 16 février après-midi en salle du Conseil, avec la présence de M. le Maire, du 1<sup>er</sup> Adjoint et de l'agent chargé de l'urbanisme. Ce nouvel état fait apparaître un linéaire de 15 km supplémentaire à prendre en compte dans la voirie communale.

#### QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES ET ORALES

Monsieur PATUREAU, résident principal à Bordelane a fait l'envoi d'un mail contestant le projet d'installation d'un transformateur devant sa propriété (cf : conseil municipal du 7 février dernier). Ce projet d'installation fait suite à plusieurs réclamations des usagers du village suite à des problèmes de tension non stables. Monsieur le Maire indique qu'il s'est rapproché d'Enedis et trouvait lui aussi que l'endroit n'était pas des plus judicieux.

#### INFORMATION : RENCONTRE AINÉS DE LA COMMUNE AVEC LES ENFANTS DE L'ÉCOLE STE MARIE

Le 13 avril prochain dans l'après-midi, le CCAS propose une rencontre entre les aînés de la commune et les enfants de l'école à la salle des fêtes Un questionnaire a été envoyé, les personnes peuvent encore répondre s'ils elles souhaitent y participer.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune <https://www.sauzon.fr>

Prochain Conseil Municipal le 30 mars 2023 à 20h30, à la salle Sarah BERNHARDT

Mairie de Sauzon, rue Lieutenant Riou – 56360 SAUZON – [mairie@sauzon.fr](mailto:mairie@sauzon.fr)